



COMMUNE DE
Castellare-di-Casinca



INTEMPÉRIES DU 20 OCTOBRE 2026

APPEL AUX ADMINISTRÉS POUR LE RECENSEMENT DES DÉGÂTS



À la suite des importantes intempéries survenues le **20 octobre 2026**, notre commune a subi de nombreux dégâts.

La municipalité envisage de solliciter auprès des services de l'État la **reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**.



Vous avez subi des dégâts sur votre habitation, vos dépendances ou votre terrain ?

Nous vous invitons à vous rapprocher de la mairie **dans les meilleurs délais** afin de déclarer les dommages constatés.

Dans la mesure du possible, merci de fournir :



- Un **descriptif** des dommages subis ;
- Des **photographies** des dégâts ;
- L'**adresse** précise du bien concerné ;
- Les **coordonnées** du propriétaire ou de l'occupant.



Cette démarche auprès de la mairie ne dispense pas les sinistrés de déclarer leur sinistre à leur compagnie d'assurance, dans les délais prévus par leur contrat.

Contact – Mairie de Castellare-di-Casinca



04 95 36 50 39



mairiecastellare@orange.fr

*La municipalité vous remercie pour votre coopération
et votre solidarité.*

